



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 11 janvier 2022 à 19h00 en visioconférence**, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Vanessa Leclerc, *conseillère siège no 2*
Mario Baillargeon, *conseiller siège no 3*
Karen Mc Gurrin, *conseillère siège no 4*
Chanel Fortin, *conseillère siège no 5 - absente*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Renouvellement 2022 – Contrat d'entretien et de soutien informatique – PG Solutions
6. Renouvellement – Assurances municipales
7. Renouvellement – Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec
8. Adoption du règlement 684-2021 modifiant le règlement 569-2016 – règlement ayant pour effet d'édicter les modalités quant aux paiements des comptes de taxes
9. Adoption du Règlement 685-2021 décrétant les taux de taxes et tarification de certains services pour l'exercice 2022
10. Politique portant sur les téléphones et cellulaires et paiement rétroactif employé
11. Entente calendrier annuel
12. Centraide Lanaudière
13. Centre de prévention du suicide de Lanaudière

FINANCES

14. Approbation des comptes à payer
15. Paiement de factures

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. Période de questions

PAUSE

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES – MATIÈRES RÉSIDUELLES

17. Achat d'un camion pour les matières résiduelles
18. Embauche journalier permanent

URBANISME

19. Adoption noms de nouvelles rues
20. Embauche adjointe administrative Urbanisme



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Compensation cellulaire pompiers et Premiers répondants

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

22. Embauche Directeur Loisirs, culture et tourisme
23. Adoption programme d'aide financière aux activités de loisirs
24. Annulation frais de retards - Bibliothèque

DIVERS

25. Affaires nouvelles
26. Période de questions
27. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 001-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 002-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Procès-verbal de la séance régulière du 13 décembre 2021

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Adoption du budget

5. RENOUVELLEMENT 2022 – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN INFORMATIQUE – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est desservie par PG Solutions pour son service informatique;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les différents contrats de service pour les services informatiques de PG Solutions, PG Première Ligne et Accès Cité territoire au montant de 31 738,34 \$ incluant les taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 003-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme renouvelle pour l'année 2022, les divers contrats d'entretien et de soutien avec PG Solutions pour le système informatique de la Municipalité de Saint-Côme, pour une somme totale de 31 738,84 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement des divers contrats.

Adopté

6. RENOUELEMENT – ASSURANCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Côme de maintenir toutes les assurances nécessaires au bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT le renouvellement pour 2022 au montant de 89 088,97 \$ \$ de la FQM Assurances (la Mutuelle des municipalités);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 004-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la facture 3022 d'un montant de 89 088,97 \$ à la FQM Assurances pour les assurances de la Municipalité de Saint-Côme pour l'année 2022.

Adopté

7. RENOUELEMENT – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'importance des informations et des formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT les nombreux changements de règlements et de Lois entourant le travail d'un directeur général;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être à jour et d'avoir accès à l'aide si nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux est le meilleur organisme pour des municipalités telles que Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 005-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Claude Couture, soit inscrite à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 495 \$ plus taxes ainsi que l'assurance au coût de 395 \$ taxes incluses.

Adopté

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 684-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 569-2016 – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET D'ÉDICTER LES MODALITÉS QUANT AUX PAIEMENTS DES COMPTES DE TAXES

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur la Fiscalité Municipale [L.R.Q., c. F-2.1] les taxes foncières municipales sont payables en un versement unique lorsqu'elles sont inférieures à 300 \$ et en deux versements lorsqu'elles sont égales ou supérieures à 300 \$;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de ladite loi, le Conseil peut, par règlement, augmenter le nombre de versements;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 20 décembre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 006-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

EN CONSÉQUENCE, que le règlement portant le numéro 684-2021 modifiant le règlement 569-2016 intitulé : « *Règlement ayant pour effet d'édicter les modalités quant aux paiements des comptes de taxes* » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À l'entrée en vigueur du présent règlement, les comptes de taxes totalisant un montant total de plus de trois cent dollars (300\$) pourront être acquittés en six versements.

ARTICLE 3

Le premier [1^{er}] versement du compte de taxes doit être effectué au plus tard le trentième [30^e] jour qui suit la date d'expédition du compte pour paiement en février.



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Le deuxième [2^e] versement doit être effectué au plus tard le soixantième [60^e] jour qui suit le premier versement (pour paiement en avril).

Le troisième [3^e] versement doit être effectué au plus tard le soixantième [60^e] jour qui suit le deuxième versement (pour paiement en juin).

Le quatrième [4^e] versement doit être effectué au plus tard le soixantième [60^e] jour qui suit le 3^e versement (pour paiement en août).

Le cinquième [5^e] versement doit être effectué au plus tard le soixantième [60^e] jour qui suit le quatrième versement (pour paiement en octobre).

Le sixième [6^e] versement doit être effectué au plus tard le soixantième [60^e] jour qui suit le cinquième versement (pour paiement en décembre).

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 685-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'EXERCICE 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement en regard des taux des taxes et des tarifications des services pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance tenue le 20 décembre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 007-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

EN CONSÉQUENCE, qu'un règlement portant le numéro 685-2021 ayant pour titre : « *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2022* » soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Les **TAUX** des taxes prélevés sur tous les biens fonds imposables sur le territoire de la municipalité sont établis comme suit selon le tableau suivant pour l'année 2022.

DESCRIPTION	TAUX
Taxe foncière générale Valeur imposable : 580 069 700 \$	0.57 \$
Règlements d'emprunts à l'ensemble	0.054 \$
Sûreté du Québec	0.071 \$



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



	Carrière et sablière	0.028 \$
--	----------------------	----------

ARTICLE 3 Le **TAUX** de la taxe de **compensation** pour services municipaux prélevée sur certains **immeubles exempts de taxes foncières** est établi à **0.28\$/100\$** d'évaluation.

ARTICLE 4 La Municipalité de Saint-Côme établit par le présent règlement le **TARIF** de taxes de **roulottes à 300,00\$ par unité**.

ARTICLE 5 Les **TARIFS** des taxes pour le service de cueillette et disposition des **matières résiduelles** pour l'année 2021 sont établis comme suit et payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble sur le territoire de la municipalité **selon** le tableau suivant :

« Le tarif pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables sera facturée selon la catégorie applicable.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES			
TARIF RÉSIDENTIEL – 154,00\$ par unité de logement			
TARIF COMMERCIAL			
HÉBERGEMENT		VENTE SERVICES	
Auberge	148\$ + 27\$ par unité	Station de ski	444\$
Motel	148\$ + 27\$ par unité	Garage	444\$
Maison de retraite	148\$ + 27\$ par unité	Location véh. Et équip récréatifs	444\$
Chalet	148\$ par chalet	Résidence funéraire	444\$
Camp de vacances	444\$	Pisciculture	444\$
Gîte	148\$ + 27\$ par unité	Agro-touristique	222\$
Pourvoirie	148\$ + 27\$ par unité	Équitation	222\$
Camping	148\$ + 9\$ par unité	Atelier de réparation	148\$
RESTAURATION		Entreposage	148\$
Restaurant « GROS »	889\$	Salon de coiffure, santé & beauté	148\$
Restaurant « MOYEN »	444\$	Clinique dentaire	148\$
Restaurant « PETIT »	222\$	Tatouage	148\$
Bar et/ou spectacle	222\$	Construction, rénov & excavation	75\$
Traiteur	75\$	Taxi	75\$
VENTE PRODUITS		Informatique	75\$
Épicerie	444\$	Services à domicile	75\$
Boulangerie	444\$	INDUSTRIES	
Boucherie	444\$	Moulin à scie	444\$
Dépanneur	444\$	Confection véhicules récréatifs	444\$
Quincaillerie	444\$	Ébénisterie	444\$
Pharmacie	444\$	Couture	444\$
Variété	444\$	INSTITUTIONS	
Boutique	148\$	Institutions financières	444\$



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



	Bureau de poste	444\$

ARTICLE 6

Les **TARIFS** pour le service **d'aqueduc** sera payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble le long du tracé du réseau d'aqueduc municipal selon le tableau suivant:

SERVICE ET ENTRETIEN		
Résidentiel par unité de logement		163,00 \$
Hébergement social/chambre		20,00 \$
Hébergement touristique/chambre		16,00 \$
Commercial sauf exceptions		215,00 \$
Commerces d'exceptions si jumelé à un logement (coiffeuse, santé/beauté, dentiste, tatouage, entreposage et boutique)		111 \$
Camp de vacances saisonnier		222 \$

ARTICLE 7

Le **TARIF** pour le service **d'égout** sera payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble le long du tracé du réseau d'égout municipal selon le tableau suivant :

SERVICE ET ENTRETIEN	
Résidentiel par unité de logement	238.00 \$
Hébergement social/chambre	41.00 \$
Hébergement touristique/chambre	26.00 \$
Commercial sauf exceptions	320.00 \$
Commerces d'exceptions si jumelé à un logement (coiffeuse, santé/beauté, dentiste, tatouage, entreposage et boutique)	105.00 \$

ARTICLE 8

Le **TARIF** pour des travaux, décrété par différents règlements dans **différents secteurs**.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PAR SECTEUR				
Numéro	Description	Capital	Intérêts	Total
378-2003	Aqueduc	27 700.00 \$	2 480.60 \$	30 180.60 \$
473-2010	Domaine Simon	5 200.00 \$	780.90 \$	5 980.90 \$
484-2011	Prolongement égout	28 200.00 \$	11 402.27 \$	39 602.27 \$
533-2014	Travaux Rang 9	5 000.00 \$	1 822.00 \$	6 822.00 \$
554-2015	Aqueduc Rang 7	3 700.00 \$	1325.00 \$	5 025.00 \$
563-2016	Aqueduc Rang 7	900.00 \$	661.00 \$	1 561.00 \$
612-2018	Lac Beloeil	2 100.00 \$	117.58 \$	2 217.58 \$
613-2018	Infrastructure rue Manoir	3 300.00 \$	860.42 \$	4 160.42 \$
621-2018	Quartier du Cerf	6 900.00 \$	385.71 \$	7 285.71 \$

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux remboursements en intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts sera payable



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



annuellement par les propriétaires de tout immeuble ou partie d'immeuble étant situés à l'intérieur des bassins de taxation concernés et reliés à chacun des différents règlements d'emprunt.

ARTICLE 9

Le **TARIF** établi pour le paiement de la facture reliée au service de traitement des insectes piqueurs pour l'année 2022 est décrété selon le tableau suivant :

INSECTES PIQUEURS	
Par unité de logement	55.00 \$
Terrain vacant	28.27 \$
Place d'affaires	70.00 \$
Camping	1 300.00 \$
Hébergement social/chambre	20.00 \$
Hébergement touristique/chambre	10.00 \$
Commerce	130.00 \$

ARTICLE 10

SECTEUR BARRAGE LAC CÔME

Une taxe de secteur sous forme de **COMPENSATION** au montant de **75,00\$** sera facturée et payable annuellement par le propriétaire de tout immeuble ou partie d'immeuble sur le territoire du secteur concerné, soit le **secteur du Lac Côme**.

ARTICLE 11

DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES CHEMINS PRIVÉS



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



En vertu de l'**article 70** de la Loi sur les Compétences Municipales et sur réception d'une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains de certaines rues privées, une taxe de **COMPENSATION** sera payable annuellement par les propriétaires ou occupants desdites rues privées déneigées et sablées par la municipalité selon le tableau suivant :

Tarification pour l'entretien des chemins privés pour l'hiver											
Secteur	Longueur KM	Coût de base	Adm.	Coût facturé	Terrains		Facturé	Bâtisses		Facturé	
					Nb	%		Nb	%		
171e Avenue	0.460	2 641.00 \$	10%	1 336.35 \$	5	42%	55.68 \$	7	58%	151.13 \$	
Quartier du cerf	4.450	4 870.32 \$	10%	23 840.22 \$				31	100%	769.04 \$	
9 Rang, domaine Laverdière	0.800	2 641.00 \$	10%	2 324.08 \$	9	56%	72.63 \$	7	44%	238.63 \$	
33e, 34e et 36e Avenue Rivière-Boule	0.598	2 641.00 \$	10%	1 737.25 \$	4	19%	41.36 \$	17	81%	92.46 \$	
Marie, Alice, Françoise, Marie-Madelei	3.770	2 641.00 \$	10%	10 952.23 \$				20	100%	547.61 \$	
32e, 48e et 52e Avenue Rivière-Boule	1.640	2 641.00 \$	10%	4 764.36 \$				1	100%	4 764.36 \$	
32e, 48e et 52e Avenue Rivière-Boule	0.315	2 641.00 \$	10%	915.11 \$				1	100%	915.11 \$	
Lac Long	1.160	2 641.00 \$	10%	3 369.92 \$	13	38%	49.56 \$	13	38%	209.67 \$	
Lévesque	0.200	2 641.00 \$	10%	581.02 \$				3	100%	193.67 \$	
Georges	0.465	2 641.00 \$	10%	1 350.87 \$				2	100%	675.44 \$	
Domaine Alexandre	1.100	4 449.37 \$	10%	5 383.74 \$	4	17%	112.16 \$	20	83%	246.75 \$	
Épinettes	0.200	4 870.32 \$	10%	1 071.47 \$				1	100%	1 071.47 \$	
Oeuvres	0.100	4 870.32 \$	10%	535.74 \$				1	100%	535.74 \$	
Sommets	0.200	4 870.32 \$	10%	1 071.47 \$				4	100%	267.87 \$	
Vents	0.300	4 870.32 \$	10%	1 607.21 \$				8	100%	200.90 \$	
252e Avenue	0.200	2 641.00 \$	10%	581.02 \$	2	18%	26.41 \$	9	82%	58.69 \$	
254e Avenue	0.200	2 641.00 \$	10%	581.02 \$	1	20%	58.10 \$	4	80%	130.73 \$	
296e Avenue	0.800	2 641.00 \$	10%	2 324.08 \$	3	15%	58.10 \$	17	85%	126.46 \$	
311e et Mélanie	1.000	2 641.00 \$	10%	2 905.10 \$	7	44%	90.78 \$	9	56%	252.18 \$	
Hameau	0.400	4 870.32 \$	10%	2 142.94 \$				1	100%	2 142.94 \$	
Lac Boisvert	0.500	1 259.85 \$	10%	692.92 \$				7	100%	98.99 \$	
Louis XIV	0.500	4 870.32 \$	10%	2 678.68 \$				4	100%	669.67 \$	
Damien Venne	1.000	2 641.00 \$	10%	2 905.10 \$				8	100%	363.14 \$	
124e Avenue	0.600	2 641.00 \$	10%	1 743.06 \$	5	26%	45.87 \$	14	74%	108.12 \$	
83e Avenue Versailles	0.500	2 641.00 \$	10%	1 452.55 \$				12	100%	121.05 \$	
89e Avenue Versailles	0.300	2 641.00 \$	10%	871.53 \$				3	100%	290.51 \$	
84e Avenue cathcart	0.300	2 641.00 \$	10%	871.53 \$				5	100%	174.31 \$	
Rue Lemire	0.200	2 641.00 \$	10%	581.02 \$				1	100%	581.02 \$	
Rue Maurice		2 641.00 \$	10%	650.00 \$				1	100%	650.00 \$	
Rue Manon	0.100	2 641.00 \$	10%	290.51 \$				1	100%	290.51 \$	
Croissant des Agates	0.100	2 641.00 \$	10%	290.51 \$				1	100%	290.51 \$	
Rue Dulong	0.700	4 870.32 \$	10%	3 750.14 \$				1	100%	3 750.14 \$	

ARTICLE 12 Les versements sont payables en conformité avec les dispositions du règlement numéro 684-2021.

ARTICLE 13 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté

10. POLITIQUE PORTANT SUR LES TÉLÉPHONES ET CELLULAIRES ET PAIEMENT RÉTROACTIF EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre en place une politique portant sur les téléphones fixes et les cellulaires des employés;

CONSIDÉRANT la politique présentée aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 70-0063 n'a pas reçu son indemnisation depuis l'acquisition de son cellulaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 008-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Arbour
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, Martin Bordeleau ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture soient autorisés à signer la politique portant sur les téléphones et cellulaires présentée au conseil et qu'elle soit mise en place dès janvier 2022.

QUE le paiement rétroactif soit remis à l'employé numéro 70-0063 depuis l'acquisition de son cellulaire au mois de juin 2021, selon la politique portant sur les téléphones et cellulaires.

Adopté

11. ENTENTE CALENDRIER ANNUEL

CONSIDÉRANT le calendrier annuel de la Municipalité de Saint-Côme réalisé par les Éditions Média Plus Communications;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Municipalité apprécient l'information regroupée dans ce calendrier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 009-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'entente de 3 ans pour la réalisation d'un calendrier annuel avec les Éditions Médias plus communications.

De négocier quelques modèles à utiliser pour les prochaines années.

Adopté

12. CENTRAIDE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que Centraide Lanaudière est un organisme très impliqué dans la région ayant pour but de venir en aide aux familles plus démunies;

CONSIDÉRANT que cet organisme est également un des principaux pourvoyeurs d'aide financière pour les Amis de Marie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 010-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie un don de 1 000 \$ à Centraide Lanaudière pour l'année 2022.

Adopté

13. CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que le suicide est une cause qui peut toucher l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT le contexte actuel difficile pour beaucoup de personnes;

CONSIDÉRANT que la prévention est de mise;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 011-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 500 \$ à l'organisme *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* pour l'année 2022.

Adopté

FINANCES

14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La greffière de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **85 661,70 \$** en date du 31 décembre 2021.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 012-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **20096 à 20112**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **3370 à 3412**

Totalisant un montant de **85 661,70 \$**

La liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

15. PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT les factures reçues à la Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 013-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De payer les factures suivantes :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Selon les règlements prévus pour chacun des projets et validés par les chargés de projets correspondants :

Règlement Barrage du Lac Côme (montant incluant les taxes):

- Nordmec Construction inc. – 249 879,58 \$ (paiement # 5)
- CIMA + - 9 221,50 \$

Règlement Voirie :

(Montant incluant les taxes)

- GPR Excavation – factures 171 – totalisant 8 370,18 \$

TECQ

- Brébeuf mécanique de procédé inc. – décompte progressif au 31 décembre 2021 – 16 436,88 \$

Paiement par le fonds général :

- Réparation de la niveleuse - Brand – 6 073,47 \$
- Plomberie Lecompte inc. – compteur d'eau – 16 370,92 \$

Adopté

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES – MATIÈRES RÉSIDUELLES

17. ACHAT CAMION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que lorsque le camion actuellement utilisé pour les matières résiduelles doit être réparé, la Municipalité ne dispose pas d'un camion pouvant prendre la relève;

CONSIDÉRANT le coût faramineux pour en louer lorsque nécessaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 014-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Côme approuve l'achat du camion pour les matières résiduelles Peterbilt 2008, au montant de 32 000 \$ plus les taxes applicables, numéro d'identification 2NPRLN0X78M747059.

QUE Stéphane Morin, chef de voirie soit autorisé à faire les transferts nécessaires.

De payer le camion par l'intermédiaire du surplus accumulé non affecté.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



18. EMBAUCHE JOURNALIER PERMANENT

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de journalier permanent;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 015-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher M. Patrick Maheux à titre de journalier permanent.

QUE le début de l'emploi permanent était le 4 janvier 2022.

QUE ses conditions soient celles de la convention collective en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à son embauche.

Adopté

URBANISME

19. ADOPTION NOMS DE NOUVELLES RUES

Monsieur le conseiller Mario Baillargeon déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt concernant ce point, du fait que certaines nouvelles rues se retrouvent dans un développement lui appartenant. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter concernant cette résolution.

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Marie-Cécile* » située sur une partie du lot # 6 445 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Aldéa* » située sur une partie du lot # 6 445 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue du Croissant des Agates* » portant le lot # 6 449 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue du Kayak* » située sur une partie du lot # 6 451 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue du Canot* » située sur une partie du lot # 6 453 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Empire* » portant le lot # 6 449 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Lévesque* » portant le lot # 6 442 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Léa-Rose* » portant le lot # 6 442 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue de la Rive* » située sur une partie du lot # 6 444 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue du Rocher* » portant le lot # 6 444 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Blanche* » portant le lot # 6 477 844 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Solange* » portant le lot # 6 427 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Ghislaine* » portant le lot # 6 427 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Serge* » portant les lots # 6 471 215 et # 6 427 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Côme souhaite officialiser le nom « *rue Mont Riant* » portant le lot # 6 459 766 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 016-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution.
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme demande officiellement à la Commission de toponymie d'officialiser les noms de rue suivants : « *rue Marie-Cécile, rue Aldéa, rue du Croissant des Agates, rue du Kayak, rue du Canot, rue Empire, rue Lévesque, rue Léa-Rose, rue de la Rive, rue du Rocher, rue Blanche, rue Solange, rue Ghislaine, rue Serge et rue Mont Riant* ».
- QUE** la Municipalité de Saint-Côme transmette copie de la présente résolution accompagnée des documents pertinents à cette demande.

Adopté

20. EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE URBANISME

- CONSIDÉRANT** l'affichage d'un poste d'adjointe administrative au service d'Urbanisme;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 017-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher Mme Brigitte Belleville à titre d'adjointe administrative en Urbanisme.

QUE le début de l'emploi permanent était le 10 janvier 2022.

QUE ses conditions soient celles de la convention collective en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à son embauche.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. COMPENSATION CELLULAIRE POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue au budget afin de compenser une partie des frais de leur cellulaire personnel pour l'utilisation à leur travail;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 018-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU' un montant de 15 \$ par mois soit donné aux pompiers et premiers répondants et de 25 \$ aux officiers mensuellement.

QUE la compensation soit donnée au prorata de la présence des pompiers et premiers répondants aux pratiques, disponibilités et appels.

QUE le paiement soit fait lorsque le directeur du service incendie remet le rapport à la personne responsable des paies.

Adopté

LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

22. EMBAUCHE DIRECTEUR LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

CONSIDÉRANT l'affichage de remplacement du poste de Directeur loisirs, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 019-2022-01



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher M. André Thériault à titre de Directeur loisirs, culture et tourisme.

QUE le début de l'emploi permanent était le 10 janvier 2022.

QUE la Municipalité autorise l'émission d'une carte de crédit au montant de 5 000 \$;

QUE le maire, Martin Bordeleau et la directrice générale, Marie-Claude Couture soient autorisés à signer son contrat d'embauche.

Adopté

23. ADOPTION PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre en place un nouveau programme d'aide financière aux activités de loisirs;

CONSIDÉRANT la politique présentée aux membres du Conseil municipal;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 020-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, Martin Bordeleau ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture soient autorisés à signer la politique qui permettra le remboursement de certains frais pour les activités de loisirs.

QUE le programme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Adopté

24. ANNULATION DES FRAIS DE RETARD - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que l'administration des frais pour les livres retournés en retard à la bibliothèque est lourd et ne permet pas de retrouver les livres dans les délais prescrits vu le coût minime;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 021-2022-01

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité autorise l'annulation des frais de retards à la bibliothèque.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



DIVERS

25. AFFAIRES NOUVELLES

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : mairie@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 022-2022-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h36.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière